



Société des éleveurs de moutons de
race pure du Québec

Note : Le demandeur ne pourra bénéficier des programmes déjà en place, ces programmes d'aide ne sont pas rétroactifs. Pour bénéficier des programmes à venir, l'éleveur devra être membre de la SEMRPQ depuis au moins six (6) mois de la date de l'acceptation du ou des programme(s). Le conseil d'administration de la SEMRPQ se réserve le droit d'annuler ou de mettre fin à tout programme ou à modifier les implications financières si nécessaire.

Pour devenir membre participant, un ancien membre actif n'a pas à faire de nouvelle demande d'adhésion, il n'a qu'à payer sa cotisation annuelle et se conformer aux règlements et ordonnances de la SEMRPQ.

Signature du demandeur : _____ Date : _____

Réservé à l'administration

Reçu le : _____

Vérification à la SCEA faite le : _____

Accepté le : _____

Répondu le : _____

Signature du Président ou de son représentant : _____

Meggie Parent

Signature de la Secrétaire-Trésorière : _____

Johanne Cameron